

Édition du 26 avril 2016

Volume 28 - Numéro 2



www.lacdelage.qc.ca

Le Delageois

Le Journal de Ville de Lac-Delage



AVENIR DE LAC-DELAGE

REMP LISSEZ
LE SONDAGE!
page centrale
ou www.lacdelage.qc.ca

Aussi :

5 à 7 des Delageois page 16



FÊTE DES
TUQUES
2016
17^E ÉDITION



Chers Delageois, chères Delageoises,

Votre conseil municipal consulte au cours de ce printemps 2016.

Nous voulons savoir où nous en sommes collectivement dans notre réflexion face à un scénario qui mènerait Lac-Delage soit à garder son autonomie, soit à envisager une fusion avec Stoneham ou avec Québec. Les deux municipalités, vous le savez, ont marqué leur intérêt.

Je vous invite donc à répondre au sondage que vous trouverez soit dans le Delageois du 26 avril 2016, soit sur le site Internet de ville de Lac-Delage. Il s'agit seulement d'un sondage. Rien de décisionnel. Mais nous pourrions ainsi mieux prendre le pouls de la municipalité surtout si un grand nombre de citoyens et citoyennes répond à ces quelques questions. Cela ne vous prendra pas plus d'une dizaine de minutes.

Nous ferons connaître les résultats le 1^{er} juin prochain lors de la grande assemblée citoyenne à laquelle vous êtes tout et toutes conviés. Et, selon les résultats obtenus, nous orienterons le travail du Conseil municipal. Ne restez pas à l'écart. Donnez votre opinion. Elle est importante pour nous.

Dominique Payette
Mairesse

Un petit aperçu des sujets abordés

Pour ce qui est de notre avenir en tant que ville, nous sommes rendus à une étape cruciale dans notre démarche, celle de la cueillette de données de la part des résidents quant à leur perception de la vie à Lac-Delage et de leurs attentes pour l'avenir. Vous trouverez donc au milieu de ce numéro, un exemplaire du sondage préparé par l'organisme Communagir. Nous vous encourageons fortement à prendre le temps de réfléchir aux interrogations que pose le sondage, et d'y répondre.

Idéalement, nous souhaitons que tout le monde y réponde en allant sur le site de la ville ou on trouvera déjà une copie du sondage. On sait, toutefois, que pour un certain nombre de citoyens une version papier répond mieux à leurs goûts. L'important, c'est que tout le monde y participe, afin qu'on ait un portrait le plus fidèle possible des volontés de notre population. Cela étant dit, il faut continuer à vivre dans le monde présent! Nous tenons à vous informer que, lors des assemblées du conseil, la période de questions est devenue un véritable lieu d'échange constructif autour de préoccupations importantes telles que la protection de l'environnement, et le souci de prendre nos responsabilités dans un contexte qui dépasse les limites de notre propre territoire.

L'article à la page 16 à propos du compostage et une annonce de l'organisme *Eau secours*, que l'on expédiera bientôt à tout les résidents, sont l'aboutissement de ce genre de discussions. Merci aux citoyens qui ont soulevé ces préoccupations et à la Direction générale intérimaire pour les recherches qui ont suivi. Quant à l'annonce de l'organisme *Eau secours*, des élus ont entrepris des démarches auprès des fournisseurs locaux afin de s'assurer que les produits suggérés seraient disponibles.

Finalement, dans un monde presque parfait comme celui de Lac-Delage, il faut néanmoins être vigilants. Ainsi, à la suite de plaintes à ce sujet, nous faisons un gentil rappel concernant notre règlement à l'égard des chiens. Dans la même optique, nous attirons l'attention de tout le monde sur l'article à propos du compostage. Dans un dernier numéro du *Delageois*, nous avons parlé d'une légère décroissance de l'utilisation du bac brun en faveur du bac à ordures. Les dernières statistiques de Gaudreau confirment, malheureusement, cette tendance. Lisez l'article, et si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à vous adresser au Bureau municipal ou aux responsables du dossier Environnement au Conseil.

Bonne lecture, et n'oubliez pas le sondage.
Bruce Wallace, Conseiller municipal

CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE D'EAU DES PUIXS PRIVÉS

Pour une cinquième année, l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale) procédera, au printemps 2016, à une campagne d'échantillonnage et d'analyse de l'eau des puits privés.

Dans le cadre du plan de protection des sources d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec et en collaboration avec les municipalités du territoire, cette initiative, **offerte GRATUITEMENT** cette année, vise à offrir aux citoyens un service d'analyse et de suivi de l'eau de leur puits, afin de prévenir d'éventuels problèmes de santé qui pourraient être causés par une eau potable de mauvaise qualité. Cette offre comprend le prélèvement sur place d'un échantillon d'eau par le personnel de l'OBV de la Capitale et l'analyse par un laboratoire accrédité. Vous recevrez ensuite vos résultats par courriel avec les recommandations nécessaires.

Si vous êtes intéressés par ce service, Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès de l'OBV de la Capitale au **418-780-7242** ou à eau@obvcapitale.org, **à partir du 2 mai 2016**.

L'OBV de la Capitale rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque propriétaire de puits privés de faire analyser l'eau qu'il consomme. D'ailleurs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) recommande l'analyse de l'eau de puits privés au moins deux fois par année.

Cueillette des monstres ménagers



Il y aura une cueillette des monstres ménagers le **lundi 16 mai 2016**.

Les monstres ménagers incluent non limitativement : cuisinières, laveuses à linge et à vaisselle, sécheuses, fours et autres accessoires de même nature, tapis, matelas, vieux meubles, accessoires électriques et autres ameublements, réservoirs de tout genre (chauffe-eau, huile, etc.), bicyclette, baignoire et douche.

Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne sont pas des monstres ménagers. Donc, ils ne seront pas ramassés.

L'occupant devra déposer ses monstres ménagers le plus près possible de la rue, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vous avez droit à un volume maximal de trois mètres cubes et un monstre ménager ne doit pas peser plus de 125kg.

Notez bien qu'à l'exception des deux cueillettes annuelles, annoncées par la municipalité et planifiées à des dates précises, des frais sont exigibles pour toute cueillette additionnelle.

Cueillette des feuilles

Veuillez prendre note que le lundi **9 mai 2016**, il y aura une collecte de feuilles, en même temps que la collecte des matières compostables. L'occupant devra déposer ses sacs de feuilles le plus près possible de la rue, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. **Il y aura une seule collecte ce printemps.**

Réseau aqueduc

Les employés municipaux procéderont au nettoyage du réseau d'aqueduc le **9 mai 2016**. Il est conseillé d'éviter la lessive durant cette journée et de laisser couler le robinet quelques minutes avant la consommation.

Emploi estival

La ville de Lac-Delage embauchera un étudiant(e) pour combler un poste estival aux travaux publics. Les tâches à effectuer seront les suivantes : tonte de gazon, peinture, désherbage, entretien paysager, entretien général.

L'emploi s'échelonnera sur une période de 8 semaines, environ 32 heures par semaine. La rémunération payée sera d'environ 10,75 \$ par heure.

Pour postuler, vous devez être âgés d'au moins 16 ans, être étudiant-e et résider sur le territoire de Lac-Delage.

Les candidatures doivent être déposées au bureau municipal ou par courriel (ville@lacdelaqe.qc.ca) au plus tard le 11 mai à 16h30. Vous pouvez utiliser la chute à courrier, sise à l'entrée extérieure du bureau.

La sélection sera faite par tirage au sort.

Vente de garage delageoise 2016



La grande vente de garage est de retour! Vous êtes invités à participer de nouveau à cette grande vente qui aura lieu les **14 et 15 mai prochains**. Une carte de la ville sera proposée aux visiteurs indiquant tous les participants à la vente de garage delageoise. L'événement sera publicisé dans notre journal local, sur le site de la MRC de la Jacques-Cartier et sur des sites internet tels que

www.ventedegarage.ca. Pour vous inscrire, veuillez contacter le bureau municipal par courriel : ville@lacdelaqe.qc.ca ou par téléphone : 418 848-2417 du lundi au jeudi de 13 h à 17 h.

La date limite d'inscription est le 4 mai 2016.



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Location des espaces à canots et kayaks

Cette année, pour la distribution des 54 espaces à canots et kayaks, nous procéderons à **un tirage au sort le lundi 9 mai 2016 à 19 h au Bureau municipal, avant l'assemblée ordinaire prévue pour cette date.** Cette façon de faire a pour but d'être équitable envers tous les citoyens. Rappelons qu'il y a 42 espaces sur l'avenue de Lac, vis-à-vis de l'escalier, et 12 autres espaces situés entre le 36 et le 38 avenue du Rocher, sur un terrain appartenant également à la ville de Lac-Delage.

Si vous souhaitez louer un espace? Voici comment faire:

- Remplissez le contrat sur notre site Internet ou au bureau municipal.
- Faites-nous-le parvenir au plus tard le lundi 9 mai à 14h.
- N'oubliez pas d'y inclure votre paiement par chèque uniquement.
- En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez le déposer dans la boîte à courrier à l'entrée du bureau municipal.

Les règles suivantes devront être respectées : un seul espace par logement sera accordé ; l'espace loué pourra contenir **un seul des deux choix suivants** : 1) un canot ou un kayak double ; 2) deux kayaks simples.

Le montant de location est de 40\$ par espace, taxes comprises. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Josée Désmeules, directrice générale par intérim

Chiens en laisse, s'il vous plaît

Nous vous rappelons que le règlement concernant les animaux prévoit que tout chien qui se trouve à l'extérieur du terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son gardien, ou à l'extérieur de tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain doit être tenu au moyen d'une laisse suffisamment résistante. De plus, tout gardien doit tenir son chien en laisse lorsqu'il se trouve à l'extérieur du terrain occupé par son gardien ou son propriétaire, ou à l'extérieur de tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain.

En mots simples, lorsque vous promenez votre chien dans les rues de Lac-Delage, ou sur les pistes autour du lac, il devrait **toujours** être en laisse. La majorité des plaintes à propos des chiens en liberté relève de la sécurité des autres personnes qui utilisent les mêmes trajets, qu'elles soient accompagnées ou non d'un chien. Même si vous pensez que votre chien a un comportement exemplaire, il est de votre responsabilité de veiller à la sécurité des autres. Donc, gardez votre chien en laisse, comme prévu par le règlement municipal.

Celui qui commet une infraction au règlement est passible de poursuites pénales et d'une amende de 50 à 200\$, selon l'infraction.

LA FÊTE DES TUQUES



Les 26 et 27 février derniers avait lieu la 17^e édition de la Fête des Tuques, sous le thème de la Guerre des Étoiles. Près d'une centaine d'enfants se sont présentés sur notre site enchanteur afin de célébrer les joies de l'hiver en présence de personnages sympathiques et amicaux, venus d'une galaxie pas si près de chez nous. Les enfants se souviendront longtemps de leur fin de semaine passée en compagnie de la Princesse Léa, Han Solo, leurs jumelles Bonbel et Babybel, Dark Cheddar, G3C5 et Luke Skywalker.

Plusieurs activités attendaient les petits et moins petits : la traditionnelle glissade, coloriage, match de hockey, géocaching, Katag, atelier de magie à saveur "Jedi", randonnée nocturne en forêt, pêche sur glace et animation. Une fin de semaine bien remplie!

Un grand merci à tous nos bénévoles et à tous les membres du comité organisateur! Vous êtes l'âme de cette fête et vous donnez vie à des moments de magie, année après année. Que la force soit avec vous!

MERCI!

Un grand merci à tous nos commanditaires qui, grâce à leur immense générosité, nous permettent de réaliser nos idées, parfois grandioses.

MERCI!

- Solotech
- Pascal le Boulanger
- Entreprises de Peinture Provinciale inc.
- Tim Hortons Stoneham
- Mallette
- Garderie les Tilou Puces
- Manoir du Lac-Delage
- CCAP Câble
- Véronyque Tremblay, députée provinciale de Chauveau
- Éline Michaud, députée fédérale de Portneuf-Jacques-Cartier
- Robert Gingras inc.
- Caisse Populaire Desjardins de Charlesbourg
- Pizzeria Stoneham
- 102^e Group Scout des Laurentides
- Jakob Céramique
- Les Immeubles des Monts
- Carrosserie Omer Germain inc.
 - Éric Blais
- Tétratech - François Beaupré
- Ameublement Tanguay - Michel Proulx
- Gaudreau Environnement
- Les Chalets Alpains
- DDM - Louis Mathieu Fréchette
- Agents Immobiliers
 - Jocelyne Desgagnés & André Huot
- Denis Poulin
 - Excavation & déneigement
- Erico Chocolat, rue St-Jean
 - Cédric Allain
- Assemblée Nationale

Jardiniers en herbe



Plusieurs résidents ont indiqué un intérêt pour que Lac-Delage ait un jardin communautaire. La ville est en train de faire l'étude de la faisabilité d'une telle démarche. En attendant la décision de la ville, nous vous proposons l'activité suivante, que vous pouvez réaliser même cet été.

Premièrement, pour les gens qui ont déjà un jardin potager chez eux, continuez! Pour les néophytes, faites un petit potager chez vous à un endroit où vous avez suffisamment de soleil (idéalement du côté sud de votre maison). L'idée c'est que vous pourrez voir de

façon réaliste vos capacités de jardinière ou de jardinier, car tenir un jardin prend du temps. Et si on travaille déjà à 120%, il va falloir changer ses priorités un peu. N'oubliez pas que le jardinage doit être une source de plaisir et de bien-être!

Vous pouvez utiliser une plate-bande déjà disponible ou faire un petit jardin au milieu de la pelouse par exemple. Cela peut être soulevé, avec du bois (6x6) autour du jardin afin de le délimiter. Si vous connaissez un fermier dans les parages, vous pouvez avoir de la bonne terre. Sinon, adressez-vous à un fournisseur fiable. Un bon fournisseur peut vous conseiller sur tout : la profondeur idéale de la terre, les légumes les plus appropriés pour les débutants, etc.

J'ai des amis qui, lorsqu'ils ont pris leur retraite, ont commencé par un jardin de seulement un mètre carré. Ils avaient deux plants de tomate, des poivrons, un peu de basilic, du persil et quelques carottes. Ils étaient très contents du résultat. La deuxième année, ils ont doublé la superficie . . .

J'ai écrit cet article parce que quelques personnes m'en ont parlé lors du 5 à 7 des Delageois au mois de mars. J'espère que cela vous incitera à passer à l'action. Pour ma part, je suis résident de Lac-Delage depuis 1988 et j'ai toujours eu un jardin potager. Si de l'intérêt se manifeste, je pourrais présenter d'autres articles sur le jardinage, au sujet des semis, par exemple. Je fais mes propres semis depuis au moins 20 ans. Bon jardinage!

Bruce Wallace
Conseiller municipal

SONDAGE SUR LES SCÉNARIOS DE FUSION MUNICIPALE

Municipalité de Lac-Delage (page 9, 10 et 11)

Depuis quelques années déjà, l'idée de fusionner la Ville de Lac-Delage avec les Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury ou avec la Ville de Québec est dans l'air... et dans les discussions. Il a semblé au conseil municipal que le moment était bien choisi pour avancer dans la réflexion sur l'avenir de notre municipalité.

En effet, ce n'est qu'en engageant une conversation ouverte avec tous les citoyens et citoyennes que les scénarios d'avenir de notre municipalité pourront être porteurs de sens et rassembleurs. Pour l'accompagner dans cette démarche, le conseil municipal a fait appel à Communagir, un organisme qui offre du soutien et fait l'accompagnement de démarches de développement collectif.

Ce sondage est une étape importante de cette démarche et vise à connaître l'opinion de la population de Lac-Delage sur certaines questions importantes quant à l'avenir de la municipalité. Il cherche à améliorer la connaissance et à apporter des éclairages sur plusieurs sujets d'intérêt. Il ne s'agit pas d'un référendum ou d'une consultation publique. Ce sondage ne remplacera aucun processus démocratique.

Les résultats du sondage seront partie prenante d'un échange autour de différents scénarios possibles, qui prendra place lors d'un événement citoyen le mercredi 1^{er} juin, à 19h00, au Manoir du Lac-Delage.

Ce sondage est anonyme et le traitement des réponses respectera la confidentialité des répondants.

Important :

- À moins qu'il soit écrit le contraire, veuillez cocher une seule réponse par question.
- Une fois le questionnaire rempli, vous devez aller le déposer au bureau de la Municipalité (24 rue Pied-des-pentes), avant le 13 mai. Si le bureau n'est pas ouvert, vous pouvez le déposer dans la boîte, à l'extérieur.
- Il existe également une version en ligne du sondage, à l'adresse suivante : <https://fr.surveymonkey.com/r/lac-delage> ou via notre site Internet www.lacdelage.qc.ca.

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Parmi les éléments suivants, cochez les TROIS raisons les plus importantes qui motivent votre décision d'habiter à Lac-Delage :
 - Tranquillité et paix
 - Accès au lac
 - Proximité d'autres membres de votre famille
 - Préservation et respect de l'environnement
 - Coût de la vie
 - Taille/grosseur de la municipalité
 - Sentiment d'appartenance et d'attachement
 - Proximité d'un grand centre

- Convivialité des habitant(e)s
- Sentiment de sécurité
- Autre. Précisez : _____

2. *Quel est votre degré de satisfaction à l'égard des services offerts par votre municipalité?*

- Très satisfait(e)
- Plutôt satisfait(e)
- Plutôt insatisfait(e)
- Très insatisfait(e)
- Ne sais pas/Préfère ne pas répondre

3. *Seriez-vous prête(e) à payer davantage en taxes municipales si ça permettait d'améliorer les services municipaux?*

- Oui
- Non
- Peut-être
- Ne sais pas/Préfère ne pas répondre

4. *Seriez-vous prêt(e) à ce que la municipalité de Lac-Delage se fusionne à une autre municipalité si ça permettait d'améliorer les services municipaux?*

- Oui
- Non
- Peut-être
- Ne sais pas/Préfère ne pas répondre

5. *Si vous pouviez améliorer une chose importante par rapport à votre municipalité, qu'elle serait-elle?*

FUSION MUNICIPALE : OPINION

6. *Saviez-vous que des possibilités de fusion municipale entre Lac-Delage et d'autres municipalités ont été envisagées dans le passé?*

- Oui
- Non
- Préfère ne pas répondre

7. *Selon vous, quel degré de connaissances possédez-vous à propos des différents enjeux et possibilités de fusion entre la municipalité de Lac-Delage et d'autres municipalités?*

- Beaucoup de connaissances
- Quelques connaissances
- Peu de connaissances
- Aucune connaissance
- Ne sais pas/Préfère ne pas répondre

8. *Concernant une éventuelle fusion de la municipalité de Lac-Delage avec une autre municipalité, laquelle des affirmations suivantes représente le mieux votre opinion à ce jour?*

- Je pense que la municipalité de Lac-Delage devrait se fusionner avec la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury.
- Je pense que la municipalité de Lac-Delage devrait se fusionner avec la Ville de Québec.
- Je pense que la municipalité de Lac-Delage ne devrait pas se fusionner avec une autre municipalité.
- J'attends d'avoir plus d'informations avant de me former une opinion sur une possible fusion municipale.
- Je n'ai aucune opinion sur une possible fusion municipale.
- Ne sais pas/Préfère ne pas répondre

9. *Quelles informations aimeriez-vous avoir au sujet de la fusion possible de la municipalité de Lac-Delage avec une autre municipalité?*

FUSIONS MUNICIPALE : ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

10. Selon vous, quels sont les DEUX éléments les plus importants à considérer dans la décision de fusionner ou non la municipalité de Lac-Delage à une autre municipalité?

- La viabilité financière et l'équilibre budgétaire de la municipalité
- La qualité des services municipaux
- La quantité de services municipaux
- Le sentiment d'appartenance et l'attachement face à la municipalité
- Le montant des taxes municipales
- Les mesures de protection de l'environnement
- Le pouvoir décisionnel des représentants de la municipalité de Lac-Delage dans la nouvelle structure
- Les frais associés à un processus de fusion
- Autre. Précisez : _____

Ne sais pas/ Préfère ne pas répondre

11. Dans un contexte où la municipalité de Lac-Delage serait viable financièrement en restant telle quelle, pensez-vous qu'elle devrait explorer des scénarios de fusion avec d'autres municipalités?

- Oui
- Non
- Peut-être
- Ne sais pas/Préfère ne pas répondre

PROFIL

12. Quelle est votre tranche d'âge?

- Moins de 18 ans
- 18-35 ans
- 36-50 ans
- 51- 65 ans
- Plus de 65 ans
- Préfère ne pas répondre

13. Êtes-vous natif ou native de la municipalité de Lac-Delage?

- Oui
- Non
- Ne sais pas/ Préfère ne pas répondre

14. Depuis combien de temps habitez-vous la municipalité de Lac-Delage?

- Moins de 5 ans
- 5 à 10 ans
- 10 à 15 ans
- 15 à 20 ans
- Plus de 20 ans
- Je n'habite pas la municipalité

15. Êtes-vous :

- Un homme
- Une femme

16. Souhaiteriez-vous ajouter un commentaire ou émettre des suggestions en lien avec les sujets traités dans ce sondage?

Merci!

Les résultats du sondage seront présentés lors de l'événement citoyen du mercredi 1^{er} juin, à 19h00, au Manoir du Lac-Delage.

Ce sondage a été réalisé par Communagir. Communagir est un organisme de soutien au développement collectif, embauché par le conseil municipal de Lac-Delage pour les accompagner dans cette démarche de réflexion et d'échange.

Pour toute question concernant le sondage ou la démarche, veuillez contacter :

François Gaudreault
Conseiller en développement collectif
Communagir
f.gaudreault@communagir.org



15 avril au
31 mai 2016

PROMOTION

terminaux numériques

60\$ de rabais
applicable sur l'un ou
l'autre de nos terminaux



**TERMINAL NUMÉRIQUE
HD (4642)**

Prix régulier 129\$



**ENREGISTREUR
G8 (9865)**

Prix régulier 395\$

**OUVERT LE JEUDI SOIR
JUSQU'À 20H00**

*Taxes en sus. Limite d'un appareil par abonné. Jusqu'à épuisement des stocks. Certaines conditions s'appliquent.

CCAP CABLE + COM
TÉLÉVISION + TÉLÉPHONIE + INTERNET

418.849.7125 | www.ccapcable.com



20 860, boul. Henri-Bourassa, Québec (Qc) G2N 1P7

RAPPEL DES CONSIGNES POUR LA FIN DE LA SAISON HIVERNALE

Nous tenons à vous rappeler ici les diverses consignes concernant la fin de la saison hivernale. Pour faciliter votre planification, notez que les dates règlementaires sont soulignées.

Retrait des abris hivernaux ou garages temporaires

Le retrait de tous les abris hivernaux doit se faire avant le 1^{er} mai 2016.

Clôtures à neige

Le retrait des clôtures à neige devra avoir lieu avant le 1^{er} mai 2016.

Nettoyage des terrains et des entrées

Veillez noter que la ville procèdera au nettoyage des rues vers la mi-mai. Profitez-en pour nettoyer vos terrains et entrées avant le passage des véhicules de nettoyage. ***Notez qu'il est interdit de laisser un amoncellement de sable sur la bordure de la voie publique qui pourrait occasionner un accident de voiture ou de vélo!***

Abattage d'arbres

Toute personne qui désire couper un arbre sur sa propriété doit obligatoirement obtenir un certificat d'autorisation délivré par la Ville de Lac-Delage qui s'assure du respect du règlement à cet égard. Selon le nombre d'arbres déjà présents sur le terrain, la ville peut exiger du propriétaire qu'il remplace l'arbre abattu.

Toute demande d'abattage d'arbres reçue au bureau municipal entre le lundi et le jeudi 16h30 sera traitée par l'inspecteur le lundi de la semaine suivante.

Conclusion

Si vous avez des questions concernant les règlements mentionnés dans le présent article, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat municipal. Cette invitation vise plus particulièrement les nouvelles Delageoises et les nouveaux Delageois. Ce serait un moment tout indiqué pour vous informer des services offerts par la ville, et de vérifier si, selon votre situation, vous avez d'autres responsabilités en vertu des règlements municipaux. On pense notamment aux règlements concernant les animaux, la coupe d'arbre et les feux, pour n'en nommer que quelques-uns.

PARCOURS 21-22-24 - LAC-DELAGE / STONEHAM-ET-TEWKESBURY

GRILLE HORAIRE EN VIGUEUR

21
Vers Québec

Manoir du Lac Delage	6:40
Station touristique Stoneham	6:45
Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	6:50
Avenue Tewkesbury / Boul. Talbot (Halles de Stoneham)	6:53
Boul. Talbot*	6:58
TERMINUS RTC DU ZOO	7:10 (C51)
Boul. Henri-Bourassa (Terminus RTC Charlesbourg)	7:25
8 ^e Avenue (Cégep Limoilou)	7:35
Boul. J. LeGage (Palais de Justice / Gare du Palais)	7:45
Boul. Charost / Rue Dorchester (Arrêts RTC)	7:50
Avenue Honoré-Mercier (Arrêt Station d'Youville)	8:00
Boul. René-Lévesque O / Avenue Belvédère	8:10

21
Vers Stoneham-et-Tewkesbury & Lac-Delage

Boul. René-Lévesque Ouest / Avenue Belvédère (Arrêt RTC 1575)	16:10
Avenue Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC 2664)	16:18
Rue de la Couronne / Boul. Charost (Arrêt RTC 1138)	16:25
Boul. Jean-Lesage (Palais de Justice / Gare du Palais - Arrêt RTC 2362)	16:30
8 ^e avenue (Cégep Limoilou - devant l'entrée principale)	16:35
Terminus RTC Charlesbourg (Arrêt RTC 5691 Quai CZ)	16:45
Terminus RTC du Zoo (Quai B2 dernière arrêt-3924)	17:05
Boul. Talbot*	17:18
Avenue Tewkesbury / Boul. Talbot (Halles de Stoneham)	17:20
Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	17:25 (C22)
Manoir du Lac Delage	17:35

22
Vers Sainte-Foy

Manoir du Lac Delage	6:40
Station touristique Stoneham	6:45
Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	6:50
Avenue Tewkesbury / Boul. Talbot (Halles de Stoneham)	6:53
Boul. Talbot*	6:58
TERMINUS RTC DU ZOO	7:10 (C51)
Boul. Hamel (Arrêt RTC Fleur-de-Lys)	7:20
Chemin Sainte-Foy / Avenue Belvédère	7:30
Chemin Sainte-Foy / Avenue Marois (Cégep Gamaeu)	7:40
Rue de la Médecine / Chemin des Quatre-Bourgeois (Cégep de Sainte-Foy)	7:45
Avenue de la Terrasse / Avenue du Séminaire (Université Laval)	7:45
Boul. Laurier (Place Ste-Foy à Laurier Québec)	7:55

22
Vers Stoneham-et-Tewkesbury & Lac-Delage

Boul. Laurier (CHU à 550)	16:15
Avenue du Séminaire / Avenue de la Terrasse	16:25
Rue de la Médecine / Chemin des Quatre-Bourgeois (Quai B Cégep de Sainte-Foy)	16:30
Chemin Sainte-Foy / Avenue Marois (Cégep Gamaeu)	16:40
Avenue Belvédère / Chemin Sainte-Foy (Arrêt RTC 1064)	16:45
Boul. Hamel (Station Fleur-de-Lys - Arrêt RTC 1747)	16:55
Boul. Talbot*	17:23
Avenue Tewkesbury / Boul. Talbot (Halles de Stoneham)	17:25
Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	17:30 (C21)
Station touristique Stoneham	17:35

* Arrêt sur demande

Local Québec Correspondance

24
Vers Québec & Sainte-Foy

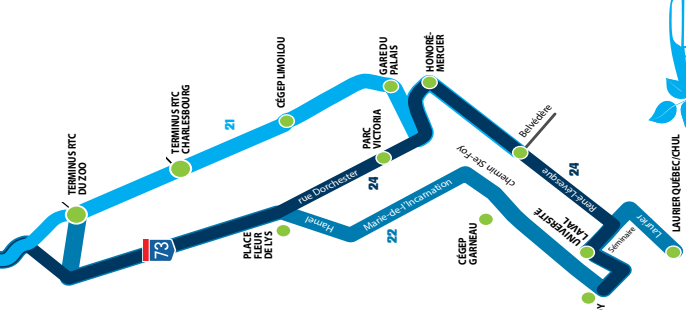
Manoir du Lac Delage	7:30
Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	7:40
Avenue Tewkesbury / Boul. Talbot (Halles de Stoneham)	7:43
Boul. Talbot*	7:48
Aut. Laurentienne / Rue de la Maréchaussée (Parc Victoria - Arrêt RTC)	8:10
Rue Dorchester / Boul. Charost (Arrêt RTC)	8:15
Avenue Honoré-Mercier (Station B' Quai - Arrêt RTC)	8:20
Boul. René-Lévesque O / Avenue Belvédère (Arrêt RTC)	8:30
Avenue du Séminaire / Avenue de la Terrasse (Université Laval)	8:45
Avenue de la Médecine / Chemin des Quatre-Bourgeois (Cégep de Sainte-Foy)	8:45

24
Vers Stoneham-et-Tewkesbury & Lac-Delage

Rue de la Médecine / Chemin des Quatre-Bourgeois (Arrêt RTC Quai A Cégep de Sainte-Foy)	16:35
Avenue de la Terrasse / Avenue du Séminaire	16:50
Boul. René-Lévesque O / Avenue Belvédère (Arrêt RTC 1575)	17:03
Avenue Honoré-Mercier (Arrêt Station d'Youville)	17:07
Rue de la Couronne / Boul. Charost (Arrêts RTC 1138)	17:15
Aut. Laurentienne / Rue des Embarrications (Parc Victoria - Arrêt RTC 1201)	17:33
Boul. Talbot*	17:35
Avenue Tewkesbury / Boul. Talbot (Halles de Stoneham)	17:40
Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	17:40
Manoir du Lac Delage	17:50

TCJQ
Transport collectif de Jacques-Cartier

TRACÉ AMÉLIORÉ À L'UNIVERSITÉ!



Couches réutilisables

La Ville de Lac-Delage offre depuis bientôt six ans de rembourser la moitié du prix d'achat avant taxes d'un ensemble de couches lavables jusqu'à concurrence de 100\$. Cette possibilité s'applique aux parents d'enfants de moins d'un an résidants sur le territoire de Lac-Delage. À l'ère des couches jetables, un enfant utilise entre 5000 et 7000 de ces couches avant l'apprentissage de la propreté. C'est l'équivalent d'une tonne de déchets par bébé sans compter qu'une couche jetable peut prendre entre 300 et 500 ans à se décomposer.

Pour les raisons invoquées, nous encourageons nos familles à participer à un retour aux couches réutilisables, en profitant de cette offre. Voici comment participer:

- Acheter un ensemble de 20 couches lavables ou plus (la demande doit être déposée au bureau municipal au plus tard dans les 120 jours suivant la date d'achat) ;
- Remplir un formulaire de demande de remboursement disponible au bureau ;
- Joindre l'original de la facture d'achat, une copie d'une preuve de résidence et une copie d'une preuve de naissance.



Carrossier
ProColor




Votre voiture est endommagée ?

Appellez: **Eric Blais**
418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**




TRUCS ET ASTUCES POUR LE COMPOSTAGE LE TRI DES MATIÈRES COMPOSTABLES VOUS REBUTE?

Si c'est le cas, suivez ces quelques conseils :

- Procédez par étape : commencez par récupérer les résidus de jardin, puisqu'ils comptent pour la majorité des résidus compostables générés par une résidence. Quand l'habitude sera prise, ajoutez les résidus de cuisine les plus faciles à récupérer comme les pelures de fruits et de légumes. Finalement, intégrez les résidus de table.
- Placez le bac roulant brun à un endroit accessible en tout temps, à l'extérieur ou dans le garage.
- Utilisez un contenant de transfert qui convient à votre espace et à vos besoins.
- Pour réduire la fréquence de nettoyage, vous pouvez également déposer un sac en

papier ouvert (format pour résidus de jardin) à l'intérieur de votre bac. Déposez vos matières directement dans le sac en papier au fur et à mesure.

- Procurez-vous **des sacs de plastique compostables certifiés** pour glisser dans votre contenant de transfert ou votre bac roulant.

AVEZ-VOUS UN CONTENANT DE TRANSFERT?

Placez un petit contenant dans un endroit pratique de la cuisine, sous l'évier ou sur le comptoir, par exemple. Lors de la préparation de vos repas, vous pourrez y accumuler vos épluchures de légumes et de fruits au fur et à mesure. Il sera ensuite facile de les

Prochain 5 à 7 des Delageois 19 Mai 2016

VERRE DE VIN
PINTE DE BORÉALE
BLOODY CÉSAR
Prix unique 6\$

Au Bar l'Incontournable
Manoir du Lac Delage

CHIPS CHAUDES ÉPICÉS
ET MAÏS SOUFFLÉ OFFERT PAR
LE MANOIR DU LAC DELAGE

15% SUR LE MENU À LA CARTE

transporter jusqu'au bac roulant brun situé à l'extérieur à une fréquence qui vous convient.

Utilisez un contenant de transfert qui convient à votre espace et à vos besoins. Un ancien contenant de crème glacée, un sac de plastique ou une petite poubelle peuvent faire l'affaire. La présence d'un couvercle peut être pratique pour réduire les odeurs, mais il n'est pas nécessaire si vous transférez vos matières tous les jours.

Déposez un essuie-tout ou une feuille de papier journal dans le fond du contenant de transfert pour réduire les odeurs, pour éviter que les matières collent aux parois et pour en faciliter le nettoyage. Il se composera avec les matières.

JE FAIS DÉJÀ MON COMPOSTAGE DOMESTIQUE. À QUOI ME SERT LE BAC ROULANT BRUN?

Le bac roulant brun peut vous être utile pour les surplus de matières compostables, notamment lors de vos travaux de jardinage. De plus, les matières bannies du compostage domestique comme les produits laitiers, les viandes et les poissons sont acceptées dans le bac roulant brun. À noter qu'il n'est pas nécessaire de couper vos résidus en petits morceaux comme pour le compostage domestique.

EST-CE QUE LES SACS EN PLASTIQUE SE COMPOSTENT?

Si vous utilisez un sac en plastique pour recueillir vos matières compostables, **ne le jetez pas dans le bac roulant brun**. Le plastique ne se composte pas. Deux options s'offrent à vous : idéalement, lavez et séchez vos sacs, ensachez-les et déposez-les dans le bac pour les matières recyclables, sinon, jetez-les dans le bac roulant noir pour les déchets.

Les pellicules de plastique (de type *Saran Wrap*) et les barquettes de styromousse dans lesquelles sont emballés les viandes et certains légumes ne se compostent pas non plus. Prenez le temps d'enlever les pellicules de plastique et de les ensacher dans un sac avec vos sacs de plastique (à déposer ensuite dans votre bac pour les matières recyclables). Les barquettes de styromousse, rincées et nettoyées, sont acceptées aux écocentres.

Les sacs de plastique compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec sont acceptés. Pour plus de détails, consultez la section Sacs en plastique compostables certifiés.

Certains commerces vendent des contenants de transfert pour les matières compostables. Vous en trouverez différents modèles dans les quincailleries et les autres grandes surfaces. **Suite page 18**

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER
418.805.0165



RE/MAX 1er CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
418.657.9339



*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

Suite de la page 17

EST-CE QUE LA VIANDE, LA VOLAILLE ET LE POISSON VONT DANS LE BAC BRUN?

La viande, la volaille et le poisson crus sont acceptés, mais pour réduire les problèmes d'odeurs, de mouches à fruits et de vers blancs, il est conseillé de les envelopper dans une feuille de papier journal ou un prospectus. Ou, déposez-les dans un sac en papier (sac à farine ou à sucre, par exemple).

COMMENT RÉDUIRE LES ODEURS?

- Rincez régulièrement votre bac brun avec un seau d'eau et un détergent doux, bio dégradable si possible, immédiatement après la collecte. Vous pouvez également utiliser une solution de vinaigre blanc et d'eau.
- Utilisez les sacs compostables conçus pour les bacs de 360 litres. En y déposant vos matières organiques, vous éviterez de salir votre bac roulant.
- Alternez des couches humides (résidus de cuisine) avec des couches de matières sèches (feuilles de plantes mortes, sciure, copeaux de bois).
- Laissez l'herbe coupée au sol, car dans le bac roulant, l'herbe coupée est source d'odeurs. De plus, les résidus de tonte de gazon sont riches en azote et représentent un excellent engrais naturel. Si vous tenez à mettre votre herbe coupée dans le bac, laissez-la sécher avant.
- Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude dans votre bac brun.
- Évitez de mettre des liquides comme de la soupe, du lait ou du jus.
- Congelez les viandes, la volaille et le poisson en attendant le jour de la collecte.
- Déposez une feuille de papier journal ou un prospectus chaque fois que vous videz votre contenant de transfert dans le bac roulant brun.

COMMENT PEUT-ON TUER LES MOUCHES DE FRUITS ET LES VERS BLANCS?

Les mouches à fruits peuvent être fréquentes par temps chaud. Si vous trouvez de petits vers blancs dans ou sur votre contenant ou votre bac, cela signifie qu'une mouche a réussi à pondre des œufs sur des restes de viande. Aspergez les vers de sel ou de vinaigre pour les tuer. Prenez l'habitude d'envelopper vos restes de viande et de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier brun avant de les déposer dans votre bac.

COMMENT EMPÊCHER LES MATIÈRES DE COLLER AUX PAROIS DU BAC ROULANT BRUN PENDANT L'HIVER?

L'hiver, le gel peut faire coller les matières aux parois de votre bac roulant brun. Si possible, en pareil cas, attendez la prochaine collecte. La production de matières compostables étant moins importante l'hiver, la capacité du bac roulant devrait suffire pour recueillir les matières pendant deux ou trois mois.

Pour éviter ces inconvénients, il existe quelques trucs faciles à adopter. Tout d'abord, immédiatement après la collecte, alors que le bac roulant brun est vide, déposez un morceau de carton plat (ex. : boîte de céréales) au fond. Ensuite, évitez de déposer des liquides dans votre bac brun. Enfin, si le problème se répète, l'utilisation d'un sac en papier pour les résidus de jardin pourrait aider. Pour ce faire, il faut ouvrir le sac en papier et le déposer à l'intérieur du bac. Il suffit d'y déposer les matières compostables, au fur et à mesure qu'elles sont produites.

Merci à la Ville de Sherbrooke qui nous a permis de reproduire cet article

HEURES DE BUREAU

Lundi au jeudi 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, (418) 848-2417 ou communiquer par courriel :

ville@lacdelage.qc.ca

MUNICIPALITÉ

Bureau municipal (418) 848-2417

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
(418) 264-0592
(418) 264-0820

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport
(administration) (418) 841-3911

Bureau de poste (418) 848-3380

CLSC La Source (418) 849-2572

Hydro-Québec 1-800-790-2424

INFO-SANTÉ 811

GARDIENS ET GARDIENNES

Florence Mercier (418) 912-8321

Maude Tessa Provencher (418) 907-1733

Frédérique Paradis (418) 848-1846

Florence Morin (418) 848-0807

Charles-Antoine Bouchard (418) 848-0709

Amélie Matte (418) 912-8040 et
(418) 316-2528

CONSEIL DE VILLE

Dominique Payette

Mairesse

Administration, Ressources humaines,
Communications et culture
mairie@lacdelage.qc.ca

Guy Rochette (418) 948-3432
Conseiller, siège no 1
Travaux publics

Alexandre Morin
Conseiller, siège no 2
Environnement et maire suppléant

Marc Boiteau (418) 848-3456
Conseiller, siège no 3
Urbanisme

Brian Ross (418) 907-9731
Conseiller, siège no 4
Sécurité publique, Communication et
culture

Bruce Wallace (418) 848-1541
Conseiller, siège no 5
Environnement

Mélanie-Anne Bousquet
(418) 848-1717
Conseillère, siège no 6
Sports et loisirs



Carrossier ProColor
Service expert à toute épreuve
Mario Lajoie et Eric Blais
Propriétaires
pont-rouge@carrossierprocolor.com
T. 418 876.3663
F. 418 876.3101
929 Route 365
Neuville (Québec)
GOA 2R0

Garage Remorques
sans frais 1-855-976-3663
carrossierprocolor.com

Garage Remorques
Clé Verte



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



FORFAIT
Escapade

UN MASSAGE
TRADITIONNEL

— 60 minutes —



UN SOUPER
TABLE D'HÔTE

— 4 services —
(Frais de service inclus)

125\$* *par personne
plus taxes*

SUR RÉSERVATIONS : 418 848-0691 — 1 866 848-0691

www.lacdelage.com

